



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Defense et usage

Question écrite n° 8670

Texte de la question

M François Leotard attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, sur l'enquête publiée par l'Ecole Liberatrice (organe du syndicat national des instituteurs et professeurs de collège) sur une éventuelle réforme de l'orthographe. Une telle réforme mettant en cause l'orthographe et la grammaire aurait des conséquences très néfastes sur la langue française. C'est pourquoi, il lui demande de bien vouloir préciser les intentions du Gouvernement en la matière, et de lui indiquer les mesures concrètes qu'il envisage de prendre afin de renforcer l'apprentissage de la lecture et de la grammaire dans l'enseignement primaire.

Texte de la réponse

Reponse. - L'apprentissage de l'écriture aux enfants est l'une des missions fondamentales de l'école primaire, avec la lecture et le calcul. Les instituteurs y consacrent beaucoup de temps et y portent tout leur soin. Il est compréhensible des lors, qu'ils s'interrogent sur la complexité de l'orthographe, dont la logique ne paraît pas toujours évidente et qu'il est parfois bien difficile d'expliquer aux enfants. Certains ont donc souhaité une réforme modérée, conscients de la complexité du problème qu'ils ont ainsi soulevé. La langue française est belle et riche de ses racines grecques et latines, notamment, ainsi que de ses emprunts aux autres langues. Elle a été « polie » par l'usage et sa traduction écrite résulte de la pratique du langage ainsi que de la recherche de la précision et de l'élégance de la forme. Elle est une composante essentielle de notre patrimoine culturel. Le ministre d'Etat ne souhaite pas, dans le domaine de l'orthographe, substituer une logique qui serait discutable et forcément contestée, aux exigences naturelles et contradictoires de la tradition et de la vie.

Données clés

Auteur : [M. Leotard François](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8670

Rubrique : Français : langue

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 janvier 1989, page 324